

Intervention de Mme Alyson Calem-Sangiorgio  
Troisième Secrétaire

Merci Monsieur le Président,

Nous ne sommes pas encore sortis de la crise causée par la pandémie de COVID-19. Réduire les inégalités que cette dernière a exacerbées reste un objectif essentiel.

La santé est un élément clé de ces efforts et la Principauté maintient son approche solidaire pour soutenir la sécurité sanitaire globale et les systèmes de santé, notamment par le partage équitable des vaccins contre la COVID-19 mais aussi contre d'autres maladies, et une augmentation progressive de l'Aide publique au développement.

Alors que 168 millions d'enfants ont été privés d'école pendant plus d'une année, 390 milliards de repas scolaires ont été manqués. Il nous appartient de nous assurer qu'ils ne perdent pas plus de cette source d'alimentation physique et mentale. C'est pourquoi, dans le cadre du Sommet sur les systèmes alimentaires, Monaco a rejoint **la coalition sur les cantines scolaires**.

Au-delà de la reprise des cours, qui reste fragile dans certains pays, l'occasion doit être saisie de se projeter à plus long terme et d'impliquer la jeunesse non seulement pour répondre aux suites de la crise actuelle, mais anticiper de futures crises.

Nous voyons à quel point les jeunes se soucient du climat et de l'avenir de la planète. Profitons-en pour leur donner un tremplin et imaginer ensemble la construction d'un monde post COVID.

Monsieur le Président,

Une autre pandémie, plus silencieuse, nous affecte.

Selon l'OMS, 35% des femmes dans le monde sont encore victimes de violences.

Ayant rejoint le **Groupe des Amis pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles** en 2020 et élu au **Conseil d'administration d'O.N.U. Femmes** pour 2022, Monaco continuera de soutenir le droit et les intérêts des femmes au niveau régional comme international.

La Principauté est intervenue à ce sujet à Genève dans le cadre de la **47<sup>ème</sup> Session du Conseil des droits de l'Homme**, en condamnant les mutilations génitales féminines et en exprimant sa préoccupation quant à la vulnérabilité particulière des femmes et des filles en situation de handicap.

A Monaco, un cadre juridique complet et particulièrement protecteur à l'égard des femmes et des personnes handicapées a été promulgué.

Le Gouvernement Princier a déposé un **projet de loi sur l'incrimination des agressions sexuelles**. Ce projet, issu de réflexions conjointes du Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes et de la Direction des services judiciaires, a pour objectif de permettre une meilleure répression des atteintes sexuelles et une reconnaissance pour les victimes.

**Le Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes** continue également d'œuvrer en ce sens.

A l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, celui-ci a organisé une conférence intitulée « la justice face aux défis des violences intrafamiliales ».

Sa campagne, un film dont le personnage principal est un petit garçon, avait pour but de sensibiliser le public aux violences intrafamiliales et à leurs conséquences sur les enfants. Celle-ci a été doublement primée lors des 19èmes Palmes de la communication en France.

Monsieur le Président,

Ma délégation a coparrainé les résolutions du Conseil de sécurité adoptées depuis 2008 sur les violences sexuelles dans les conflits.

L'objectif est de rendre effective la politique de tolérance zéro et rendre justice aux victimes.

Le droit international humanitaire est pour cela la pierre angulaire qui est sensé limiter les effets des conflits armés sur les populations touchées.

Pourtant, entre 2015 et 2020, 13 000 attaques contre des écoles ont été enregistrées. C'est inacceptable. Les écoles doivent être des lieux de sécurité et de paix. Nous rejoignons le Secrétaire général dans l'idée que lorsque nous protégeons l'éducation, nous protégeons l'avenir. C'est pourquoi nous avons rejoint en 2018 **la Déclaration sur la sécurité dans les écoles**.

Dans le cadre des engagements pris avec **l'Alliance pour le multilatéralisme**, Monaco renforce aussi son soutien financier aux programmes de diffusion des principes et bonnes pratiques pour assurer la sécurité des personnes en temps de conflits.

Monsieur le Président,

A la fin de 2020, près de 82,4 millions de personnes étaient déplacées à travers le monde, soit une hausse de 2 millions de personnes en comparaison avec 2019.

La Principauté s'investit dans la protection et la promotion des droits des personnes déplacées de force, comme reconnu dans les **Pactes mondiaux sur les réfugiés et sur des migrations sûres, ordonnées et régulières**.

Elle apporte un appui au **Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR)** notamment à travers un nouveau protocole d'entente entre la Principauté, le HCR et Bioforce qui permettra aux personnes réfugiées de se former aux métiers de l'humanitaire et du développement en Afrique de l'Ouest.

Elle poursuit par ailleurs son partenariat avec l'**UNRWA**, tout comme son appui aux « corridors humanitaires » entre le Moyen Orient et l'Europe.

Dans le cadre des 70 ans de la Convention relative au statut des réfugiés, la Principauté a mis en place, en lien avec le Haut-Commissariat, une exposition numérique dans les abri-voyageurs de Monaco.

Au travers d'une série de photographies d'archives du HCR, l'exposition a pu sensibiliser le grand public aux droits promus par la Convention ainsi qu'à la situation des personnes déplacées de force en mettant en lumière leurs histoires et moments de vie dans différentes régions du monde.

Cette exposition célébrait également le courage de ces personnes qui, à travers leur résilience, continuent à porter l'espoir d'un avenir meilleur.